

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 5 avril 2023 à 16 h, suite à la séance ordinaire tenue le mardi 4 avril 2023 à 18 h 31, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Paolo Galati, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Laroche, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillères Aline Dib et Jocelyne Frédéric-Gauthier sont absentes;

la conseillère Aglaia Revelakis est absente, jusqu'à ce qu'elle prenne son siège comme indiqué ci-dessous;

est aussi présent, M. Babak Herischi, directeur général par intérim, via l'application Teams;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général adjoint - développement et aménagement du territoire;  
Me Valérie Tremblay, greffière.

---

**CM-20230405-361**

PROPOSITION REJETÉE - PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

---

Le conseiller Achille Cifelli dépose un avis de proposition afin que les membres du conseil municipal démettent de ses fonctions la présidente de la Société de transport de Laval et demande d'en discuter immédiatement.

La proposition est appuyée par le conseiller Paolo Galati.

Tous les membres acceptent de discuter immédiatement de la proposition.

ATTENDU QU'à la séance du conseil municipal de février 2022, la présidente du CA de la STL a été incapable d'expliquer l'ensemble du 14 M\$ de surplus de son budget;

ATTENDU QU'à la séance du conseil municipal de mars 2022, la présidente du CA de la STL était toujours incapable d'expliquer 3 M\$ sur 14 M\$ du surplus de son budget;



ATTENDU QU'à la séance du conseil municipal de mars 2023, la présidente du CA de la STL était incapable d'expliquer la raison de sa demande d'augmentation du budget pour les travaux au garage de la STL;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec verse 142 millions \$ pour la transformation des garages de la STL et le gouvernement du Canada 85 millions \$;

ATTENDU QUE la Ville de Laval donne un budget d'environ 100 M\$ par année à l'ART, qui le donne ensuite à la STL, soit 10 % du budget de la Ville;

ATTENDU QUE c'est le rôle bien précis du CA de la STL de s'assurer que l'argent des citoyens lavallois est dûment administré;

ATTENDU QUE la présidente de la STL a clairement démontré qu'elle est incapable de remplir ses fonctions, elle est incompétente pour comprendre le dossier sous sa responsabilité et qu'elle n'a pas les aptitudes pour véritablement protéger les intérêts des citoyens lavallois;

ATTENDU QUE le Maire s'est caché dans le silence plutôt que de répondre à nos demandes qui lui ont été acheminées par courriel le 8 mars dernier;

ATTENDU QUE la présidente a une rémunération supplémentaire pour surveiller les activités de la STL et être un chien de garde pour assurer la bonne gestion de l'argent des contribuables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli

APPUYÉ PAR : Paolo Galati

que, par respect pour les citoyens lavallois, par respect envers les membres du conseil municipal et par respect pour les administrateurs de la Société de transport de Laval, il est proposé que les membres du conseil municipal démettent de ses fonctions la présidente de la Société de transport de Laval.

Un débat s'engage.

À 16 h 15, la conseillère Aglaia Revelakis prend son siège.

M. Stéphane Boyer, maire, demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 12 contre.

Le conseiller Claude Larochelle propose de reporter les discussions à la prochaine séance afin que la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier puisse prendre part aux discussions la concernant.

Le conseiller Achille Cifelli maintient sa demande de discuter immédiatement de la proposition.

À 16 h 21, les conseillers Claude Larochelle et Louise Lortie quittent leur siège.



Les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli et Isabelle Piché se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

---

À 16 h 24, les conseillers Claude Larochelle et Louise Lortie reprennent leur siège.

**CM-20230405-362**

**AVIS DE PROPOSITION - RECONNAISSANCE - JOURNÉE  
MONDIALE DE LA SENSIBILISATION À LA MALADIE  
COELIAQUE**

---

Le conseiller David De Cotis dépose un avis de proposition afin que le conseil municipal reconnaisse le 16 mai comme Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque, d'en faire la promotion sur le territoire lavallois et d'illuminer en vert une bâtisse municipale ou tout autre édifice important lors de cette journée et demande d'en discuter immédiatement.

La proposition est appuyée par le conseiller Achille Cifelli.

Suite à une intervention du conseiller Ray Khalil à l'effet qu'il serait plus significatif de traiter ce sujet à la prochaine séance ordinaire du 2 mai prochain, le conseiller David De Cotis retire sa demande de discuter immédiatement de la proposition.

**CM-20230405-363**

**PROPOSITION REJETÉE - PROJET PILOTE - ÉLECTIONS  
QUÉBEC**

---

Le conseiller David De Cotis dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour demander à la présidente des élections municipales de Laval de soumettre la candidature de Laval à un éventuel projet pilote d'Élections Québec pour le vote électronique dans les municipalités en 2025 et demande d'en discuter immédiatement.

La proposition est appuyée par le conseiller Achille Cifelli.

Tous les membres acceptent de discuter immédiatement de la proposition.

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a fait part au gouvernement du Québec de son intention de participer à un éventuel projet pilote pour 2025 et que leur demande a été soumise à l'étude;



ATTENDU QU'à la suite de la demande de la Ville de Montréal, Élections Québec a suggéré d'implanter ce projet pilote à plusieurs autres municipalités de 20 000 habitants et plus;

ATTENDU QUE le taux de participation aux élections municipales lavalloises de 2021 était de 28 % et le vote électronique pourrait permettre une meilleure participation des citoyens aux élections municipales;

ATTENDU QUE le vote électronique est utilisé par plusieurs municipalités canadiennes, ce qui facilite l'accès à l'exercice démocratique de plusieurs personnes à mobilité réduite, malades ou qui ont une raison quelconque qui les empêche d'exercer leur droit de vote en personne;

ATTENDU QUE la Ville de Laval devrait faire appel à toutes les alternatives afin d'éliminer le plus de barrière possible à la participation électorale;

ATTENDU QU'Élections Québec est en appel de projets pour un projet pilote de vote en ligne lors de l'élection municipale de 2025;

ATTENDU QUE la cheffe du Service des scrutins municipaux et scolaires d'Élections Québec a confirmé que les municipalités peuvent signifier leur intérêt à participer au projet pilote;

ATTENDU QUE les modalités d'un éventuel projet pilote seront connus dans un avenir rapproché et qu'une résolution du conseil municipal sera requise pour permettre à la municipalité de Laval d'y participer;

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis  
APPUYÉ PAR : Achille Cifelli

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour demander à la présidente des élections municipales de Laval de soumettre la candidature de Laval à un éventuel projet pilote d'Élections Québec pour le vote électronique dans les municipalités en 2025.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 7 en faveur et de 12 contre:

les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

---



**CM-20230405-364**

**AVIS DE PROPOSITION - ADOPTION - PLAN - SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE**

---

Le conseiller Claude Larochelle dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour préparer un plan pour assurer la sécurité des usagers du réseau routier visant l'atteinte d'une vision zéro accident mortel ou avec blessure grave.

---

**CM-20230405-365**

**PROPOSITION REJETÉE - MISE EN PLACE - LIGNE POUR LES PROFESSIONNELS**

---

ATTENDU QUE nous avons adopté dans la dernière année un nouveau Code de l'urbanisme (CDU);

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme est actuellement engorgé par la transition de l'ancien système au nouveau CDU;

ATTENDU QU'avec la procédure actuelle, les employés du Service d'urbanisme vont analyser et réanalyser complètement le même dossier jusqu'à ce que celui-ci soit conforme, ce qui engendre un dédoublement de leur travail et l'engorgement de leur département;

ATTENDU QUE les professionnels en font la demande, puisque c'est ce qui se fait dans les autres municipalités du Québec;

ATTENDU QUE les professionnels doivent passer par le 311, avec le lot de citoyens, et attendre les réponses pour poursuivre leur travail;

ATTENDU QUE les professionnels, tels que les architectes, les arpenteurs et les dessinateurs ont besoin de réponses à leurs questions pour travailler efficacement;

ATTENDU QUE le seul autre moyen que les professionnels ont est de soumettre leurs travaux pour évaluation, attendre le résultat et reprendre leur travail, ce qui engendre de longs délais, des coûts additionnels pour leurs clients et entache leur réputation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati

APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour mettre en place une ligne directe pour les professionnels afin qu'ils puissent obtenir des réponses simples et non engageantes à leurs questions pour le Service de l'urbanisme.

Un débat s'engage.

La conseillère Christine Poirier demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 7 en faveur et de 12 contre:

les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se



prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2023-610)

**CM-20230405-366**

**PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - REPORT DE  
PAIEMENT - TAXE FONCIÈRE POUR LES AÎNÉS**

ATTENDU QUE les aînés de partout au Canada ont de la misère à payer leurs diverses factures et que la situation ne semble pas se résorber en ce qui concerne le coût de la vie;

ATTENDU QUE les lavallois n'ont eu aucun répit en 2023 et ont vu leur facture de taxe foncière grimper de 3.6 % pour les propriétaires de copropriétés et de 4.8 % pour les propriétaires de maisons unifamiliales;

ATTENDU QU'aucune mesure d'allègement fiscal n'a été déployée de la part de la Ville de Laval pour venir en aide aux plus démunis, surtout les aînés à faible revenu;

ATTENDU QUE les aînés sont les plus susceptibles de vendre leur propriété lorsqu'ils sont à faible revenu, surtout lorsqu'ils n'ont aucune autre source de revenus que l'aide gouvernementale;

ATTENDU QUE la variation de l'impôt foncier d'une propriété dépend en grande partie de la variation de sa valeur, ce qui la rend difficilement prévisible pour le propriétaire;

ATTENDU QU'advenant le cas que la Ville n'a pas les moyens de mettre une telle mesure en place, l'argent peut provenir d'un programme qui sera créé potentiellement par les 2 paliers de gouvernements et l'argent reviendrait aux gouvernements dans le cas de vente de la propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Aglaia Revelakis  
APPUYÉ PAR : Achille Cifelli

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour mettre en place un programme avec l'aide du gouvernement du Québec dans le but d'aider les aînés propriétaires à faible revenu qui le désirent de reporter leur paiement de taxes foncières jusqu'à ce qu'ils vendent leur propriété.

La conseillère Aglaia Revelakis propose un amendement à sa proposition afin qu'elle se lise comme suit:

«ATTENDU QUE les aînés de partout au Canada ont de la misère à



payer leurs diverses factures et que la situation ne semble pas se résorber en ce qui concerne le coût de la vie;

ATTENDU QUE les lavallois n'ont eu aucun répit en 2023 et ont vu leur facture de taxe foncière grimper de 3.6 % pour les propriétaires de copropriétés et de 4.8 % pour les propriétaires de maisons unifamiliales;

ATTENDU QU'aucune mesure d'allègement fiscal n'a été déployée de la part de la Ville de Laval pour venir en aide aux plus démunis, surtout les aînés à faible revenu;

ATTENDU QUE les aînés sont les plus susceptibles de vendre leur propriété lorsqu'ils sont à faible revenu, surtout lorsqu'ils n'ont aucune autre source de revenus que l'aide gouvernementale;

ATTENDU QUE la variation de l'impôt foncier d'une propriété dépend en grande partie de la variation de sa valeur, ce qui la rend difficilement prévisible pour le propriétaire;

ATTENDU QU'advenant le cas que la Ville n'a pas les moyens de mettre une telle mesure en place, l'argent peut provenir d'un programme qui sera créé potentiellement par le gouvernement du Québec;

il est proposé par la conseillère Aglaia Revelakis:

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que la Ville de Laval puisse mettre en place un programme de report d'impôts fonciers pour les personnes aînées à faible revenu qui désirent reporter le paiement de la hausse de la taxe foncière jusqu'à ce qu'ils vendent leur propriété.».

L'amendement est appuyé par le conseiller Paolo Galati.

Un débat s'engage sur la proposition amendée.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2023-603)

**CM-20230405-367**

**PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - DÉCARBONATION -  
BÂTIMENTS LAVALLOIS**

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) met de l'avant les conséquences «cataclysmiques» des changements climatiques et expose le rôle prédominant des municipalités dans la lutte contre ces changements;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a établi une cible



de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990 et que la Ville de Laval s'engage à réduire ses émissions de 33 % sous 1990 d'ici 2035;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du bâtiment résidentiel, est responsable de 6 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a pour objectif de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre issues du chauffage des bâtiments à l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT QUE des solutions permettant de décarboner les bâtiments existent et sont prêtes à être implémentées rapidement;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le gouvernement a notamment édicté le Règlement sur les appareils de chauffage au mazout et le Règlement sur les appareils de chauffage au bois;

CONSIDÉRANT QUE l'expansion du réseau gazier est incompatible avec les orientations gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ce volume minimal est insuffisant pour effectuer la transition énergétique du secteur des bâtiments et que le gaz naturel renouvelable devrait être exclusivement réservé aux usages commerciaux et industriels non-électrifiables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 77 de la Loi sur la Régie de l'énergie prévoit l'obligation pour un distributeur de gaz naturel de fournir et de livrer le gaz naturel à toute personne qui le demande dans le territoire desservi par son réseau de distribution, sous réserve de l'article 79 de la Loi sur la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE l'alinéa 2 de l'article 6 du Règlement sur les appareils de chauffage au mazout prévoit qu'il sera interdit à compter du 31 décembre 2023, dans un bâtiment résidentiel existant, d'installer ou de faire installer un appareil de chauffage de l'espace ou de l'eau fonctionnant en tout ou en partie au moyen d'un combustible fossile si cet appareil a pour but de remplacer un appareil fonctionnant en tout ou en partie au mazout;

CONSIDÉRANT QUE cette seule restriction n'est pas suffisante pour freiner l'expansion du réseau gazier au Québec et effectuer la transition énergétique nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE, comme des centaines d'autres municipalités québécoises, la Ville de Laval a adopté à l'unanimité la déclaration d'urgence climatique et s'est engagée à mettre en place des actions concrètes afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre sur leur territoire;

CONSIDÉRANT le potentiel de dangerosité des émissions de sous-produits de combustion des appareils domestiques au gaz, particulièrement leurs incidences sur la qualité intérieure de l'air, sur la santé des personnes vulnérables et sur l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet



APPUYÉ PAR : Ray Khalil

de mandater la Direction générale pour préparer un projet de règlement visant à imposer un moratoire sur l'installation d'équipements alimentés au gaz naturel dans le secteur résidentiel sur le territoire lavallois.

Un débat s'engage.

À 17 h 52, la conseillère Seta Topouzian quitte son siège et le reprend à 17 h 53.

Le conseiller Alexandre Warnet propose un amendement à sa proposition afin que la recommandation se lise comme suit:

«que le comité exécutif mandate la Direction générale pour préparer un projet de règlement visant à imposer un moratoire sur l'installation d'équipements alimentés au gaz naturel dans le secteur résidentiel sur le territoire lavallois.».

L'amendement est appuyé par le conseiller Yannick Langlois.

Le débat se poursuit sur la proposition amendée.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2023-1234)

---

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Achille Cifelli

Avis de proposition – présidente de la Société de transport de Laval – bilan de la STL

Isabelle Piché

Indexation – taxe sur les carburants – tarification sur le kilométrage

À 17 h 59, la conseillère Christine Poirier quitte son siège.

David De Cotis

Avis de proposition – boisé du Trait-Carré – position du maire  
Dépôt d'un document

À 18 h 03, la conseillère Christine Poirier reprend son siège.

Isabelle Piché

Indexation – taxe sur les carburants – position du maire

Stéphane Boyer

Financement – transport en commun – suggestions de la conseillère  
Isabelle Piché

Achille Cifelli

Demandes de promoteurs – intentions de la Ville



David De Cotis  
Financement – transport en commun – solutions proposées

Stéphane Boyer  
Propositions de solutions – financement – transport en commun

Claude Larochelle  
Solutions de financement – transport en commun

À 18 h 16, la conseillère Sandra El-Helou quitte son siège.

Paolo Galati  
Taxation – espaces de stationnement – commerces de détail et de proximité

À 18 h 20, la conseillère Sandra El-Helou reprend son siège.

Isabelle Piché  
Prévision pour l'année prochaine – augmentation des taux de taxation

À 18 h 32, la séance est suspendue.

À 18 h 44, la présidente Cecilia Macedo déclare la reprise de la séance. Tous les membres sont présents, à l'exception de la conseillère Christine Poirier.

David De Cotis  
Prolongement – boulevard Dagenais – priorité des projets – programme triennal d'immobilisations

Achille Cifelli  
Stratégie de la Ville – augmentation de la sécurité des citoyens – violence urbaine

David De Cotis  
Partisanerie – nominations sur les comités  
Présence des conseillers aux séances du conseil – publications – page Facebook de la Ville

Isabelle Piché  
Critères – emplacements des dos d'âne – parc Saint-Mathieu

Achille Cifelli  
Plans de la Ville – nettoyage des rues – échéancier – projet pilote – nouvelle signalisation

David De Cotis  
Publications – page Facebook de la Ville

---



---

À 19 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

---

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil

---

Me Valérie Tremblay, greffière